



Réf. Farde e-Assemblées : 2372665

N° OJ : 52

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/12/2020

**Objet** : Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Modifications au budget 2020 (2).

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété du 24/10/2014 approuvé par la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu les modifications budgétaires 2020 introduites par le Mont-de-Piété et arrêtées par le Conseil d'administration du 15 octobre 2020 qui n'appellent pas d'observation;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

Article unique : d'approuver les modifications budgétaires 2019 du Mont-de-Piété, telles qu'arrêtées par le Conseil d'administration du 15/10/2020.

Annexes :

[Mont-de-Piété. - Modifications au budget 2020 \(2\). \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)